



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

N°**16**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 49
Représentés : 4
Absents : 0

Ayant voté pour : 45
Ayant voté contre : 5
Abstentions : 3
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET
ANNEXE CENTRE SPORTIF DU PARC
LAGRAVÈRE - EXERCICE 2026

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

Vu la délibération n°20 du Conseil municipal du 17 avril 2026 approuvant le Budget primitif – budget annexe Centre sportif du Parc Lagravère – exercice 2026,

Considérant la nécessité de passer une décision modificative n°1,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article unique : Approuve la décision modificative n°1 – budget annexe Centre sportif du Parc Lagravère – exercice 2026 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses				Recettes			
	Budget Primitif 2026	Reports 2025	Budget supplémentaire	Total dépenses	Budget Primitif 2026	Reports 2025	Budget supplémentaire	Total recettes
Fonctionnement	9 021 080,38 €		0,00 €	9 021 080,38 €	9 021 080,38 €		0,00 €	9 021 080,38 €
Investissement	17 092 918,49 €	38 346,39 €	450 000,00 €	17 581 264,88 €	16 131 264,88 €	1 000 000,00 €	450 000,00 €	17 581 264,88 €
Total général	26 113 998,87 €	38 346,39 €	450 000,00 €	26 602 345,26 €	25 152 345,26 €	1 000 000,00 €	450 000,00 €	26 602 345,26 €

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 septembre 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 29 septembre 2026
Identifiant de l'acte :
092-219200250-20260922-23407-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.